

disparaître. Ils auront beau jeu alors pour implanter ici l'école laïque, neutre, obligatoire et gratuite, pourvoyeuse de la secte maudite qui s'emploie partout, avec un acharnement diabolique, à ruiner l'influence catholique. Aveugle, avons-nous dit, et c'est le temps de le répéter, aveugle qui ne voit pas clairement le jeu de l'ennemi et n'applique pas à la fois toute son intelligence et toute son énergie à déjouer les complots et les ruses de l'abominable secte.

En tout cas, on peut voir à quelles inspirations a obéi le gouvernement Marchand en nommant M. Gouin membre du conseil de l'Instruction Publique.

Quand on prend du galon, dit le proverbe, on n'en saurait trop prendre. C'est sans doute ce que s'est dit le persécuteur Greenway. En effet, ce n'est plus une partie du fonds scolaire qu'il lui faut, c'est tout le fonds. Sérieusement il a fait voter une proposition dans ce sens par la législature manitobaine et une délégation a été nommée pour aller bâcler l'affaire avec M. Laurier. Celui-ci ne fera mine de résister que pour céder l'instant d'après, et le ministre des finances, M. Fielding, aura sans doute l'audace de présenter aux Communes, dès cette session—car la chose presse—une législation sanctionnant cette tentative, qu'on ne saurait qualifier de hardie que par euphémisme.

Il y a là sans doute une manœuvre politique destinée à faire le jeu de M. Laurier dans son projet de réforme du Sénat, car on prévoit fort bien que le Sénat, qui a refusé d'accorder \$300,000 l'année dernière, refusera beaucoup plus catégoriquement un pur don qui se chiffre dans les millions. Mais cette manœuvre est dangereuse pour les intérêts catholiques et les représentants de la minorité religieuse au Manitoba feraient bien, croyons-nous, d'aviser sans retard aux démarches et d'organiser la résistance nécessaires pour affermir le Sénat dans son esprit de résolution, sa fermeté et son inclination à protéger le faible injustement opprimé par une majorité d'occasion. C'est un avis que nous leur soumettons respectueusement et de l'opportunité duquel ils resteront les juges.

Quant au but que poursuit M. Greenway par ce coup de hardiesse, il est visible à l'œil nu. S'il réussit, il ruine du coup les espérances des catholiques manitobains dans le succès pratique de toutes leurs revendications éventuelles. S'il échoue, la manœuvre aura toujours eu son effet en rejetant sur le Sénat l'odieux d'avoir résisté à une demande appuyée par un vœu de la législature provinciale. C'est une arme à deux tranchants.